

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

COMMISSION DES ÉTUDES

PROCÈS-VERBAL de la deux cent soixante-quinzième réunion de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais tenue le jeudi, 4 juin 2009 à 11 h 45 au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

CONFIRMÉ LE 10 SEPTEMBRE 2009

Procès-verbal de la deux cent soixante-quinzième réunion de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais tenue le jeudi 4 juin 2009 à 11 h 45 au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
AZZOUZI, Fouzia Étudiante – Baccalauréat en traduction et en rédaction		X
BABINEAU, Patrice Chargé de cours – Département des sciences administratives	X	
DAVILA-GOMEZ, Ana-Maria Professeure – Département des sciences administratives	X	
DELISLE, Frédérique Étudiante – Maîtrise en gestion de projet	X (<i>quitte à 14 h 30</i>)	
DJAMA SAMATAR, Fatma Étudiante – Baccalauréat en sciences comptables	X	
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
GÉRIN, Marie Chargée de cours – Département de psychoéducation et de psychologie	X	
HURTUBISE, Denis Doyen des études	X	
LANARIS, Catherine Directrice – Module de l'éducation	X (<i>quitte à 15 h</i>)	
LOGRIPPO, Luigi Professeur – Responsable des programmes de deuxième cycle en sciences et technologies de l'information	X	
MANSEAU, André Doyen de la recherche		X
MARTIN, Thibault Professeur – Département de travail social et des sciences sociales		X
SAINT-MACARY, Jan Professeur – Département des sciences administratives	X	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	

PRÉSENT**ABSENT**

ZERHOUNI, Bouchra
Étudiante – Baccalauréat en informatique

X

SECRÉTAIRE :

MAURICE, Luc
Secrétaire général

X

Le président de la commission des études, monsieur Jean Vaillancourt, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 12 h. Il souligne la présence de madame France Fouquette, adjointe du recteur, pour le traitement du point 4 sur la planification stratégique.

Il mentionne également que le responsable des programmes de deuxième cycle en sciences comptables – CMA, monsieur Gilles Poirier, s'adressera à la commission lors du traitement du point relatif à l'avis au conseil d'administration concernant l'arrêt des admissions dans les versions anglaises des programmes de cycles supérieurs.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de madame Ana-Maria Davila-Gomez, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la deux cent soixante-quatorzième réunion tenue le 7 mai 2009
 - 2.1 Adoption
 - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Avis au conseil d'administration relativement à l'arrêt des admissions dans les versions anglaises des programmes de cycles supérieurs
- 4.- Plan stratégique 2009-2014 de l'UQO / Orientations stratégiques, axes d'intervention, objectifs, indicateurs de rendement et planification académique Horizon 2014
- 5.- Avis au conseil d'administration relativement à une modification à la répartition des postes de professeur : rattachement et appellation du secteur des sciences de la nature
- 6.- Émission des attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle
- 7.- Émission de diplômes
- 8.- Émission de diplômes par l'Université du Québec à Montréal
- 9.- Émission de diplôme – Maîtrise en développement régional
- 10.- Ouverture des admissions à temps complet au certificat en communication publique (4496) aux trimestres d'automne et d'hiver
- 11.- Modification aux modalités de l'admission au certificat en technologies de l'information
- 12.- Ouverture des admissions à temps complet aux trimestres d'automne à trois certificats en arts offerts par l'école multidisciplinaire de l'image
- 13.- Modification aux conditions d'admission du programme de maîtrise en psychoéducation avec stage (3158) et du programme de maîtrise en psychoéducation avec mémoire et stage (3168); restriction des trimestres d'admission à la maîtrise en psychoéducation (3158, 3168, 3878)
- 14.- Conditions d'admission sur la base adulte pour tous les programmes du module des sciences sociales
- 15.- Modification aux conditions d'admission du baccalauréat en sciences infirmières formation initiale – DEC-BAC (7455)

- 16.- Modification aux conditions d'admission et au programme de DESS en sciences infirmières (soins de première ligne)
- 17.- Modifications au programme de doctorat en psychologie (cheminement professionnel)
- 18.- Dossier d'évaluation du DESS en administration scolaire (3164)
- 19.- Modification au programme de maîtrise en informatique (3781)
- 20.- Projet de modification du baccalauréat en sciences comptables (7766), du certificat en comptabilité générale (4227) et du certificat en sciences comptables (4138)
- 21.- Modification du programme court de deuxième cycle en expertise comptable professionnelle (0645)
- 22.- Passage accéléré au doctorat (modification du Régime des études de cycles supérieurs)
- 23.- Modifications aux conditions d'obtention de la maîtrise en relations industrielles et en ressources humaines
- 24.- Modifications au Régime des études de cycles supérieurs (politique linguistique)
- 25.- Modification aux conditions particulières d'admission aux programmes de cycles supérieurs – possibilité d'une propédeutique
- 26.- Protocole cadre relatif au test de certification en français écrit pour l'enseignement
- 27.- Modification à la Politique relative à la détermination des exigences de qualification pour l'enseignement (EQE)
- 28.- Dépôt de document :
 - 28.1 Tableau relatif aux délais accordés pour abandon de cours avec remboursement
- 29.- Période d'information et questions
- 30.- Prochaine assemblée (10 septembre 2009)
- 31.- Levée de l'assemblée

2.- **Procès-verbal de la deux cent soixante-quatorzième réunion**

2.1 **Adoption**

Sur proposition de madame Fatma Djama Samatar, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la deux cent soixante-quatorzième réunion, et ce, sans modification.

2.2 **Affaires en découlant**

Le recteur informe les membres de la commission des études qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la deux cent soixante-quatorzième réunion, les suites régulières ont été données.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que le conseil d'administration, lors de sa réunion du 19 mai 2009, a entériné les modifications aux modalités d'admission à la maîtrise en gestion de projet.

Le conseil d'administration a également adopté le calendrier universitaire 2010-2011. Il précise que les vérifications demandées par la commission des études concernant les délais accordés par d'autres universités pour les abandons de cours avec remboursement ont été effectuées et qu'un tableau synthèse est au dossier de la présente réunion en dépôt de document.

L'ouverture des admissions a également été acceptée par le conseil d'administration au certificat en psychologie et au programme court de premier cycle de formation complémentaire (Conservatoire de musique et d'art dramatique de Gatineau).

3.- **Avis au conseil d'administration relativement à l'arrêt des admissions dans les versions anglaises des programmes de cycles supérieurs**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle que la politique linguistique adoptée par l'UQO fait en sorte que les versions anglaises des programmes actuellement offerts doivent cesser d'admettre de nouveaux étudiants. Dans ce contexte, la commission des études doit recommander au conseil d'administration des modalités pour encadrer l'arrêt des admissions dans ces versions de programme. Pour y arriver, le doyen des études a consulté les personnes concernées selon les modalités prévues par la commission des études.

Le responsable des programmes de cycles supérieurs en sciences comptables – CMA ayant demandé à intervenir auprès de la commission des études et étant présent, il est invité par le président à faire ses représentations.

Le vice-recteur rappelle aux membres que l'objet de la discussion ne vise pas à remettre en cause le contenu de la politique linguistique, laquelle est pleinement en vigueur. Il s'agit de formuler un avis au conseil d'administration sur le moment à retenir pour l'arrêt des admissions dans les versions anglaises des programmes actuellement offerts. En ce sens, il indique que le dossier revêt un caractère difficile étant donné que certaines personnes ne sont pas à l'aise avec l'orientation retenue par la politique et aurait préféré que les versions anglaises des programmes soient maintenues.

Les membres sont invités à discuter des orientations suivantes qui sont proposées :

- a) Recommander au conseil d'administration l'arrêt des admissions aux versions anglaises des programmes de façon à ce que le dernier trimestre où l'on accueillerait des étudiants dans les versions anglaises serait le trimestre d'automne 2009;
- b) Exceptionnellement, que les candidats ayant complété un DESS-CMA en anglais à l'Université Concordia au trimestre d'automne 2009 puissent être admis au trimestre d'hiver 2010 au programme de MBA-CMA, version anglaise;
- c) Que le doyen des études soit invité à prioriser l'appui aux promoteurs dans le développement de versions multilingues de programmes au cours des prochains mois.

Certains membres sont d'avis qu'une appréciation des conséquences financières associées à l'arrêt des admissions dans les versions anglaises des programmes serait requise pour que la position de la commission des études soit convenablement éclairée.

Plusieurs membres exposent leurs inquiétudes de voir l'Université souffrir davantage de la baisse de clientèle constatée actuellement, une orientation comme celle qui pourrait être privilégiée avec le projet de résolution étant susceptible d'amplifier cet effet négatif. Réitérant qu'il est hors de question de revenir sur la politique linguistique, position qui semble faire l'objet d'une adhésion unanime des membres de la commission, ils soulignent tout de même l'importance, pour l'Université, de pallier à ces effets par l'accélération de la mise en place de nouveaux programmes, notamment des programmes multilingues que permet la politique linguistique, et par des modalités

concrètes de support aux initiatives visant à la mise en place de programmes multilingues.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Denis Hurtubise, le vote secret étant demandé, les membres conviennent à la majorité de rejeter la résolution 275-CE-1941-01 (Pour: 4 – Contre: 5 – Abstention: 2) concernant l'avis au conseil d'administration relativement à l'arrêt des admissions dans les versions anglaises des programmes de cycles supérieurs.

Les discussions se poursuivent et un nouveau projet de résolution est formulé en séance, lequel est inspiré de celui qui vient d'être rejeté et auquel deux attendus sont ajoutés et une modification est apportée à la date qui pourrait être retenue comme dernier trimestre d'admission générale pour les version anglaises des programmes (automne 2011) ainsi que pour le cas particulier des étudiants provenant de l'Université Concordia (hiver 2012).

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique qu'il n'est pas favorable à l'introduction de ce délai additionnel. Il indique que le débat sur l'avenir des programmes offerts en anglais sur le campus de l'UQO a déchiré la communauté universitaire depuis déjà plusieurs années et qu'il convient, à son avis, de tourner la page sur ce dossier afin de consacrer nos énergies aux importants projets de développement de notre établissement.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jan Saint-Macary, appuyée par madame Ana-Maria Davila-Gomez, le vote secret étant demandé, les membres conviennent à la majorité (Pour: 6 – Contre: 3 – Abstention: 2) d'adopter la résolution 275-CE-1941-02 formulée en séance, concernant l'avis au conseil d'administration relativement à l'arrêt des admissions dans les versions anglaises des programmes de cycles supérieurs; laquelle est jointe en appendice.

4.- **Plan stratégique 2009-2014 de l'UQO / Orientations stratégiques, axes d'intervention, objectifs, indicateurs de rendement et planification académique Horizon 2014**

Le recteur rappelle que l'UQO s'est engagée, à l'automne 2007, dans l'élaboration d'une planification stratégique en vue de définir et de préciser sa vision, sa mission, ses valeurs, et d'identifier des axes de développement stratégiques qui vont servir à orienter et à baliser ses interventions des cinq prochaines années dans les différents secteurs d'activités qui sont les siens.

Un comité institutionnel chargé de superviser l'élaboration de la planification stratégique a été créé à l'hiver 2008. Ce comité, qui est formé de personnes issues des différents groupes qui composent la communauté universitaire, a pour mandat de voir au respect des différentes phases prévues pour la réalisation de cet important exercice.

En se basant sur l'analyse des forces, vulnérabilités, opportunités et menaces ainsi que sur les nouveaux énoncés de vision, de mission et de valeurs organisationnelles adoptés par le conseil d'administration en décembre 2008 sur recommandation de la commission des études, le comité a rédigé des orientations stratégiques et proposé des axes d'intervention, des objectifs et des indicateurs de rendement. Par ailleurs, le vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche a terminé l'exercice de planification académique en lien avec la planification stratégique 2009-2014. Des consultations ont été réalisées tant à l'interne qu'à l'externe sur les documents qui contiennent les éléments de la planification stratégique et de la planification académique. Les résultats de ces consultations ont été pris en compte par le comité institutionnel qui a modifié en conséquence lesdits documents.

C'est donc ce plan stratégique, incluant la planification académique Horizon 2014, qui est soumis par le comité institutionnel à la commission des études en vue de lui permettre de formuler un avis qui sera transmis au conseil d'administration, à sa réunion du 15 juin 2009. Le conseil d'administration sera alors invité à approuver les

documents, ce qui permettra à la direction de l'Université de mettre en oeuvre le plan stratégique 2009-2014 de l'UQO.

Madame Ana-Maria Davila-Gomez, demande à ce que soit rapportée au procès-verbal sa préoccupation, exprimée en séance, en lien avec l'article 2.2.1 de l'orientation 2 du projet et relative à la difficulté, pour les professeurs, de disposer des fonds suffisants, provenant du Fonds institutionnel de recherche et de création, pour soutenir le développement de leur carrière en recherche. Elle cite particulièrement les cas des professeurs qui, après avoir bénéficié d'un fonds de démarrage n'obtiennent pas les succès souhaités auprès des organismes subventionnaires. Dans certains cas, selon elle, il serait nécessaire de continuer à appuyer ces professeurs au plan financier pour leur permettre de réussir lors des compétitions pour l'accès à des fonds externes.

Invité par le recteur à cet effet, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche commente la planification académique Horizon 2014 et attire l'attention de la commission sur deux enjeux particuliers qu'elle comporte, à savoir l'offre à Saint-Jérôme de programmes en sciences comptables et en andragogie. En regard de l'offre de programme en sciences comptables, il indique que l'approche qu'il entend privilégier à cet effet est de s'assurer que tout développement de nouveaux programmes à Saint-Jérôme ne se réalise pas au détriment des programmes à Gatineau. En outre, et vu l'inquiétude exprimée par le Département des sciences comptables, il dit vouloir s'assurer, qu'avant de lancer une formation en sciences comptables à Saint-Jérôme, qu'il soit possible d'arriver à recruter une relève professorale pour combler adéquatement les besoins à Gatineau, incluant ceux qui pourraient être générés par la relocalisation éventuelle de certains collègues à Saint-Jérôme.

En ce qui a trait à l'offre, à Saint-Jérôme, de la formation en andragogie, les informations qui lui ont été acheminées par la responsable du programme l'amène à suggérer qu'on poursuive la réflexion quant à l'opportunité de réaliser cette délocalisation.

Un membre souhaite qu'il soit pris en considération, la possibilité d'un rapprochement avec l'Académie des retraités de l'Outaouais, dans la section des axes de collaboration, à la page 20 du document relatif au secteur «Arts et patrimoines».

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par monsieur Denis Hurtubise, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 275-CE-1942, concernant le plan stratégique 2009-2014 de l'UQO / Orientations stratégiques, axes d'intervention, objectifs, indicateurs de rendement et planification académique Horizon 2014; laquelle est jointe en appendice.

5.- **Avis au conseil d'administration relativement à une modification à la répartition des postes de professeur : rattachement et appellation du secteur des sciences de la nature**

Le vice vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle que depuis plusieurs années, l'UQO a inscrit dans ses objectifs de développement académique, l'ambition de développer des interventions en sciences naturelles. Une association stratégique avec l'Institut québécois d'aménagement de la forêt feuillue (IQAFF) a permis de réaliser certaines percées au plan de la recherche. Plus récemment, l'UQO déposait au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport un projet visant la création de l'Institut des sciences de la forêt feuillue tempérée (ISFORT) lequel prend notamment assise sur les expertises développées à l'IQAFF.

Au plan des ressources, un secteur disciplinaire des « sciences de la nature » fut introduit dans la structure des postes de professeur. Ce secteur embryonnaire a été placé au sein du Département d'informatique et d'ingénierie. Un poste de professeur a été occupé par un professeur invité pendant quelques années. Tout en misant aussi sur ses liens stratégiques avec l'IQAFF, la présence de ce professeur a permis à l'UQO de devenir partenaire du projet de programme de maîtrise en gestion durable des écosystèmes forestiers (MGDEF) lequel a reçu l'appui de la commission des études et est

toujours à l'étude et en discussion avec la commission d'évaluation des projets de programme de la CREPUQ.

Actuellement, ce secteur disciplinaire comporte deux postes de professeur. Un de ces postes fait partie des postes intégrés au plan des effectifs et est actuellement vacant. L'autre poste est un poste non intégré au plan des effectifs qui est financé grâce à une subvention spéciale et qui est occupé par un professeur invité pour une durée de trois ans.

En parallèle, au cours des dernières années, une expertise s'est développée au sein du Département de travail social et des sciences sociales entourant les enjeux sociaux de la gestion forestière. D'ailleurs, cette expertise a été fortement mise de l'avant dans le projet de MGDEF. En outre, on peut envisager que cette contribution des disciplines des sciences humaines et sociales pourra ajouter une originalité dans d'éventuelles formation du domaine des sciences forestières qui pourront être développées à l'UQO. Ainsi, il semblerait particulièrement intéressant de miser davantage sur la synergie naissante entre ces interventions touchant le domaine de la forêt pour soutenir le développement des sciences naturelles à l'UQO.

Dans ce contexte, des discussions ont été entreprises avec le Département de travail social et des sciences sociales afin d'évaluer la possibilité de déplacer le secteur disciplinaire des sciences de la nature au sein de ce département. Après analyse, le département s'est montré favorable à ce déplacement tout en souhaitant avoir la possibilité d'évaluer l'expérience après une période de trois ans.

Dans le contexte du développement d'un secteur des sciences naturelles, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique qu'il nous faut considérer la situation comme transitoire et devant mener éventuellement à la constitution d'une nouvelle structure administrative pour abriter les ressources et soutenir les activités d'enseignement et de recherche dans le domaine des sciences naturelles.

Le Département d'informatique et d'ingénierie a été informé de la démarche entreprise en vue de réaliser ce déplacement et le directeur du département a confirmé que le département appuyait cette démarche. Il importe d'ailleurs d'ajouter que le Département d'informatique et d'ingénierie a collaboré à la naissance de ce secteur depuis plusieurs années et que le déplacement des sciences naturelles ne devrait pas compromettre des activités conjointes liant les sciences et technologies de l'information et les sciences de la forêt.

En conséquence, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche recommande à la commission des études d'appuyer ce projet susceptible de favoriser le développement de l'UQO dans le secteur des sciences naturelles. Il suggère également que le nom du secteur soit précisé, par l'ajout des termes « sciences forestières » afin de marquer l'orientation des développements et de rendre plus évident l'axe de collaboration naissant entre les différents secteurs du Département de travail social et des sciences sociales.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Fatma Djama Samatar, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 275-CE-1943 concernant un avis au conseil d'administration relativement à une modification à la répartition des postes de professeur : rattachement et appellation du secteur des sciences de la nature; laquelle est jointe en appendice.

6.- Émission des attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle

Conformément à la politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts, la commission des études doit recommander au conseil d'administration d'émettre des attestations d'études aux étudiantes et aux étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de deuxième cycle.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Jan Saint-Macary, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la

résolution 275-CE-1944 concernant l'émission des attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle; laquelle est jointe en appendice.

7.- **Émission de diplômes**

Conformément à l'article 115 du Règlement général 2 concernant les études de premier cycle et l'article 187 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la commission des études doit se prononcer sur la certification requise pour l'émission des diplômes aux étudiantes et aux étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Luigi Logrippo, appuyée par monsieur Jan Saint-Macary, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 275-CE-1945 concernant l'émission de diplômes; laquelle est jointe en appendice.

8.- **Émission de diplômes par l'Université du Québec à Montréal**

Conformément aux protocoles d'entente entre l'Université du Québec à Montréal et à l'Université du Québec en Outaouais, à l'article 115 du Règlement général 2 concernant les études de premier cycle et à l'article 187 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la commission des études doit recommander à l'Université du Québec à Montréal d'octroyer les diplômes aux étudiantes et aux étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes.

Après délibérations, sur proposition de madame Marie Gérin, appuyée par madame Ana-Maria Davila-Gomez, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 275-CE-1946 concernant l'émission de diplômes par l'Université du Québec à Montréal; laquelle est jointe en appendice.

9.- **Émission de diplôme – Maîtrise en développement régional**

Conformément à l'article 187 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la commission des études doit prononcer la certification requise pour l'émission des diplômes aux étudiantes et aux étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes. Pour la maîtrise en développement régional, le programme étant offert par extension de l'Université du Québec à Rimouski, il nous faut recommander à la commission des études de cet établissement de procéder à une recommandation pour l'émission des diplômes.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jan Macary, appuyée par monsieur Luigi Logrippo, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 275-CE-1947 concernant l'émission de diplôme – Maîtrise en développement régional; laquelle est jointe en appendice.

10.- **Ouverture des admissions à temps complet au certificat en communication publique (4496) aux trimestres d'automne et d'hiver**

Le doyen des études soumet à l'approbation de la commission des études le projet d'ouverture des admissions à temps complet au certificat en communication publique (4496), aux trimestres d'automne et d'hiver.

Le conseil de module des sciences sociales propose l'ouverture des admissions à temps complet à ce programme, en justifiant la demande par le fait que les activités déjà à l'horaire pour satisfaire les besoins des étudiants des autres programmes du module permettraient aux étudiants du certificat en communication publique de cheminer à temps complet.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Fatma Djama Samatar, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 275-CE-1948 concernant l'ouverture des admissions à temps complet au

certificat en communication publique (4496) aux trimestres d'automne et d'hiver; laquelle est jointe en appendice.

11.- Modification aux modalités de l'admission au certificat en technologies de l'information

Le doyen des études soumet à l'approbation de la commission des études une modification aux modalités de l'admission au certificat en technologies de l'information (4802).

La modification consisterait à retirer l'exigence d'un nombre minimal d'étudiants inscrits pour que le programme ne soit offert. En effet, depuis la mise en place de cette exigence, le programme partage maintenant un grand nombre de cours avec le baccalauréat en informatique. En conséquence, dans la mesure où ces cours sont offerts pour les besoins des étudiants de ce baccalauréat, l'offre du programme de certificat n'oblige à l'ajout que de trois cours additionnels à l'horaire. Les simulations qui ont été réalisées ont démontrées que l'effet général de l'admission d'un petit nombre d'étudiants à ce certificat sur la moyenne d'étudiants dans les groupes est positif pour l'ensemble du module.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par monsieur Luigi Logrippo, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 275-CE-1949 concernant la modification aux modalités de l'admission au certificat en technologies de l'information; laquelle est jointe en appendice.

12.- Ouverture des admissions à temps complet aux trimestres d'automne à trois (3) certificats en arts offerts par l'école multidisciplinaire de l'image

Le doyen des études soumet à l'approbation de la commission des études le projet d'ouverture des admissions à temps complet aux certificats offerts par l'école multidisciplinaire de l'image, aux trimestres d'automne.

Le conseil de l'école multidisciplinaire de l'image propose l'ouverture des admissions à temps complet à trois (3) certificats en arts, aux trimestres d'automne, et ce, en tenant compte que l'offre de cours actuelle pour les majeures de son secteur fait en sorte que les étudiants qui sont admis dans les certificats peuvent cheminer dans leur programme à temps complet, et ce, sans qu'il ne soit requis d'ajouter des cours à l'horaire.

Après délibérations, sur proposition de madame Marie Gérin, appuyée par madame Ana-Maria Davila-Gomez, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 275-CE-1950 concernant l'ouverture des admissions à temps complet aux trimestres d'automne à trois (3) certificats en arts offerts par l'école multidisciplinaire de l'image; laquelle est jointe en appendice.

13.- Modification aux conditions d'admission du programme de maîtrise en psychoéducation avec stage (3158) et du programme de maîtrise en psychoéducation avec mémoire et stage (3168); restriction des trimestres d'admission à la maîtrise en psychoéducation (3158, 3168, 3878)

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la commission des études eu égard à la modification aux conditions d'admission du programme de maîtrise en psychoéducation avec stage (3158) et du programme de maîtrise en psychoéducation avec mémoire et stage (3168), de même qu'au sujet des trimestres d'admission à la maîtrise en psychoéducation (3158, 3168, 3878).

Suite aux discussions entamées à ce sujet lors de la dernière réunion de la commission des études, des informations additionnelles sont fournies au dossier.

Le comité de programme propose de modifier les conditions d'admission de la maîtrise en psychoéducation avec stage ainsi qu'au profil mémoire et stage, compte tenu des exigences de l'Ordre professionnel concerné pour l'obtention du permis de

pratique. En outre, il est démontré que les étudiants qui ont une formation dans un domaine connexe ne peuvent pas être admis sans devoir réaliser une formation complémentaire très lourde, dépassant même le volume maximal de crédits que peut contenir une propédeutique.

De plus, en raison du cheminement du programme, il est difficile d'admettre des étudiants aux trimestres d'hiver. Il est donc proposé de restreindre les admissions aux trimestres d'automne.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par monsieur Denis Dubé, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 275-CE-1951 concernant la modification aux conditions d'admission du programme de maîtrise en psychoéducation avec stage (3158) et du programme de maîtrise en psychoéducation avec mémoire et stage (3168), restriction des trimestres d'admission à la maîtrise en psychoéducation (3158, 3168, 3878); laquelle est jointe en appendice.

14.- Conditions d'admission sur la base adulte pour tous les programmes du module des sciences sociales

Le doyen des études soumet à l'approbation de la commission des études un projet de conditions d'admission sur la base adulte pour tous les programmes du module des sciences sociales.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Marie Gérin, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 275-CE-1952 concernant les conditions d'admission sur la base adulte pour tous les programmes du module des sciences sociales; laquelle est jointe en appendice.

15.- Modification aux conditions d'admission du baccalauréat en sciences infirmières formation initiale – DEC-BAC (7455)

Le doyen des études soumet à l'approbation de la commission des études un projet fixant à 22 la cote de rendement collégiale minimale pour l'admission au baccalauréat en sciences infirmières formation initiale – DEC-BAC (7455).

Cette modification a été recommandée par le conseil de module des sciences de la santé, et ce, après discussion avec les représentants des sciences infirmières des cégeps de l'Outaouais, de Saint-Jérôme et Montmorency. En outre, il a été observé que les étudiants ayant une cote de rendement inférieure à 22 éprouvent de grandes difficultés à cheminer dans la partie universitaire de la formation.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique qu'il faut s'attendre à devoir établir un contingentement au programme offert à Saint-Jérôme étant donné les difficultés éprouvées pour le placement en stage des étudiantes.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Fatma Djama Samatar, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 275-CE-1953 concernant la modification aux conditions d'admission du baccalauréat en sciences infirmières formation initiale – DEC-BAC (7455); laquelle est jointe en appendice.

16.- Modification aux conditions d'admission et au programme de DESS en sciences infirmières (soins de première ligne)

Le doyen des études soumet à l'approbation de la commission des études des modifications aux conditions d'admission et au programme de DESS en sciences infirmières (soins de première ligne).

Le comité de programme de deuxième cycle en sciences infirmières propose de modifier les conditions d'admission du DESS en sciences infirmières (soins de première ligne), en exigeant un résultat minimal de B+ ou l'équivalent dans les cours de premier cycle suivant : physiologie, physiopathologie et pharmacothérapie. Il propose

aussi le remplacement de deux cours afin de satisfaire aux exigences de l'Ordre des infirmières et infirmiers et du Collège des médecins du Québec.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par monsieur Patrice Babineau, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 275-CE-1954 concernant la modification aux conditions d'admission et au programme de DESS en sciences infirmières (soins de première ligne), laquelle est jointe en appendice.

17.- Modifications au programme de doctorat en psychologie (cheminement professionnel)

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études un projet de modifications au programme de doctorat en psychologie (cheminement professionnel).

Donnant suite à l'Avis de la commission d'évaluation des projets de programmes (CEP) de la CREPUQ, l'Université a procédé à des modifications au projet de programme de doctorat en psychologie. Ces ajustements au programme ont été réalisés dans le but de permettre à l'UQO de se conformer aux conditions et aux suggestions formulées par la CEP.

Les modifications touchent les objectifs du programme, les conditions d'admission, les descriptifs de certains cours ainsi que le plan de formation. Le dossier présenté fait état des ajustements apportés au projet de programme et en explique les raisons.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par monsieur Jan Saint-Macary, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 275-CE-1955 concernant les modifications au programme de doctorat en psychologie (cheminement professionnel); laquelle est jointe en appendice.

18.- Dossier d'évaluation du DESS en administration scolaire (3164)

Le doyen des études soumet à l'approbation de la commission des études le dossier d'évaluation du DESS en administration scolaire (3164).

Dans le cadre de l'évaluation périodique des programmes de l'UQO, un comité d'auto-évaluation a été mis sur pied et a procédé à l'évaluation du programme conformément à la Politique concernant l'évaluation des programmes à l'Université du Québec en Outaouais.

La sous-commission des études, qui agit à titre de comité institutionnel en matière d'évaluation de programme, a accepté ce rapport d'évaluation lors de sa réunion du 8 mai 2009.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par monsieur Luigi Logrippo, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 275-CE-1956 concernant le dossier d'évaluation du DESS en administration scolaire (3164); laquelle est jointe en appendice.

19.- Modification au programme de maîtrise en informatique (3781)

Le doyen des études soumet à l'approbation de la commission des études une modification au programme de maîtrise en informatique (3781).

Le comité de programme de la maîtrise en informatique propose l'ajout d'un nouveau cours à la liste des cours optionnels afin de répondre aux besoins dans le domaine du traitement d'images.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Luigi Logrippo, appuyée par madame Ana-Maria Davila-Gomez, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter

la résolution 275-CE-1957 concernant la modification au programme de maîtrise en informatique (3781); laquelle est jointe en appendice.

20.- Projet de modification du baccalauréat en sciences comptables (7766), du certificat en comptabilité générale (4227) et du certificat en sciences comptables (4138)

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la commission des études eu égard au projet de modification du baccalauréat en sciences comptables (7766), du certificat en comptabilité générale (4227) et du certificat en sciences comptables (4138).

Le présent projet de modification fait suite à l'évaluation de ce programme qui a eu lieu en 2007-2008.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Marie Gérin, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 275-CE-1958 concernant le projet de modification du baccalauréat en sciences comptables (7766), du certificat en comptabilité générale (4227) et du certificat en sciences comptables (4138); laquelle est jointe en appendice.

21.- Projet de modification du programme court de deuxième cycle en expertise comptable professionnelle (0645)

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la commission des études eu égard au projet de modification du programme court de deuxième cycle en expertise comptable professionnelle (0645).

Le présent dossier tient compte des suggestions que la commission des études a formulées à l'égard du projet lors de sa réunion du 7 mai 2009.

Plusieurs membres de la commission des études réitèrent leur malaise face à la volonté du comité de programme d'instaurer un modèle de « cohorte fermée ». En outre, bien que voyant les avantages liés à constituer des groupes homogènes d'étudiants, cette approche pourrait certes être reproduite dans plusieurs secteurs de l'UQO ce qui pourrait considérablement affecter nos fonctionnements collectifs.

À la lumière des informations qui ont été transmises par les promoteurs, il est plutôt retenu qu'on procède de façon régulière en assurant par ailleurs un nombre minimal d'étudiants inscrits pour que la viabilité des cheminements soit assurée, tant au temps complet qu'au temps partiel.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par monsieur Patrice Babineau, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 275-CE-1960 concernant le projet de modification du programme court de deuxième cycle en expertise comptable professionnelle (0645); laquelle est jointe en appendice.

22.- Passage accéléré au doctorat (modification du Régime des études de cycles supérieurs)

Le doyen des études soumet à l'approbation de la commission des études des modifications à l'article 7.27 du Régime des études de cycles supérieurs, qui porte sur le passage accéléré au doctorat.

Le 19 février 2009, la commission des études avait approuvé des modifications à l'article susmentionné, dans le but de préciser, voire bonifier la politique favorisant le passage d'excellents étudiants au doctorat avant même qu'elles/ils aient complété leur programme de maîtrise. Les modifications supplémentaires qui sont proposées émanent de consultations menées auprès des responsables de programmes de cycles supérieurs concernés par le passage accéléré au doctorat.

Les membres de la commission des études considèrent qu'il importe que toutes les mesures requises soient prises pour assurer que les conditions qui permettent cette

modalité de cheminement soient telles qu'il soit possible de tout mettre en œuvre pour que l'étudiant réussisse son projet d'étude. En outre, il est convenu de maintenir l'orientation voulant qu'on sollicite l'avis du responsable du programme de maîtrise où est inscrit l'étudiant. Par ailleurs, sur la base des arguments qui sont avancés par les responsables de programmes de doctorat en éducation, en relations industrielles et en sciences sociales appliquées, il est retenu qu'il conviendrait de réduire la moyenne cumulative minimale requise à 3,70.

En ce qui a trait à la possibilité d'émission d'un diplôme de maîtrise, on suggère de baliser cette pratique en exigeant que 45 crédits soient effectivement complétés et que le diplôme émis ne puisse pas être celui de la maîtrise avec mémoire.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par monsieur Luigi Logrippio, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 275-CE-1961 concernant le passage accéléré au doctorat (modification du Régime des études de cycles supérieurs); laquelle est jointe en appendice.

23.- Modifications aux conditions d'obtention de la maîtrise en relations industrielles et en ressources humaines

Le doyen des études soumet à l'approbation de la commission des études les conditions d'obtention de la maîtrise en relations industrielles et en ressources humaines dans le cadre d'un passage accéléré au doctorat en relations industrielles.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Ana-Maria Davila-Gomez, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 275-CE-1959 concernant les modifications aux conditions d'obtention de la maîtrise en relations industrielles et en ressources humaines; laquelle est jointe en appendice.

24.- Modifications au Régime des études de cycles supérieurs (politique linguistique)

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la commission des études eu égard au projet de modification du Régime des études de cycles supérieurs, en vue de la mise en œuvre de la politique linguistique de l'Université.

Le projet suggère que le règlement reprenne, pour l'essentiel, les éléments couverts par la politique. De plus, on recommande de prévoir, dans le règlement, une disposition prévoyant que tout étudiant inscrit dans un programme multilingue soit tenu de s'inscrire à au moins un cours en français dès son premier trimestre d'étude à l'UQO.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Marie Gérin, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 275-CE-1962 concernant les modifications au Régime des études de cycles supérieurs (politique linguistique); laquelle est jointe en appendice.

25.- Modification aux conditions particulières d'admission aux programmes de cycles supérieurs – possibilité d'une propédeutique

Le doyen des études soumet à l'approbation de la commission des études une modification aux règlements particuliers concernant les types d'admission aux programmes de cycles supérieurs. Il s'agit d'ajouter, à chaque programme de cycle supérieur où cela n'est pas déjà prévu, une disposition permettant l'admission en propédeutique.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Marie Gérin, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 275-CE-1963 concernant la modification aux conditions particulières d'admission aux programmes de cycles supérieurs – possibilité d'une propédeutique; laquelle est jointe en appendice.

26.- Protocole cadre relatif au test de certification en français écrit pour l'enseignement

Le doyen des études explique que les divers intervenants dans le domaine des programmes universitaires qualifiant en vue de l'enseignement se sont entendus sur le principe d'une épreuve uniforme en matière de certification en français écrit pour l'enseignement.

Le doyen des études soumet à la commission des études un projet de protocole cadre relatif au test de certification en français écrit pour l'enseignement, dont le développement et la validation sont présentement en voie d'être complétés.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Marie Gérin, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 275-CE-1964 concernant le protocole cadre relatif au test de certification en français écrit pour l'enseignement; laquelle est jointe en appendice.

27.- Projet de modification à la Politique relative à la détermination des exigences de qualification pour l'enseignement (EQE)

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique que la convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais prévoit que les exigences de qualification déterminées ou modifiées par les assemblées départementales soient soumises au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour adoption, et ce, en conformité avec la politique cadre relative à la détermination des exigences de qualification pour l'enseignement (EQE).

Par sa résolution 312-CA-4685, le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais adoptait, le lundi 18 juin 2007, la Politique relative à la détermination des exigences de qualification pour l'enseignement (EQE).

Le Département de psychoéducation et de psychologie a formulé la demande auprès du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, d'apporter une modification à la politique afin de pouvoir déterminer les exigences de qualification minimales de maîtrise et de plusieurs années d'expérience pertinente dans le cadre du programme de doctorat en psychologie (D. Psy) afin de lui permettre de recruter parmi les psychologues de la région qui répondent à ces exigences et ainsi pouvoir bénéficier de leur expertise.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle que les étudiants sont admissibles directement au programme du doctorat en psychologie (D. Psy.) dès la fin de leur programme de baccalauréat en psychologie.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Denis Hurtubise, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 275-CE-1965 concernant le projet de modification à la Politique relative à la détermination des exigences de qualification pour l'enseignement (EQE); laquelle est jointe en appendice.

28.- Dépôt de documents

28.1 Tableau relatif aux délais accordés pour abandon de cours avec remboursement

29.- Période d'information et questions

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche dresse un état de situation des procédures visant la désignation des directrices et directeurs de module et témoigne à la commission de sa vive inquiétude de constater qu'aucune personne n'a encore été désignée à la direction des modules des sciences de la santé et du travail social. Devant cette situation, il a fait parvenir, à l'ensemble des professeurs, un courriel dans lequel il sollicite des candidatures pour ces postes et rappelle du même coup que le régime des

études de premier cycle prévoit que c'est le doyen des études qui doit suppléer, d'office, à ces absences. Il souligne que cette disposition réglementaire a été prévue pour faire face à des situations imprévues, de courte durée.

Il ajoute également que la direction du Département des sciences comptables est dépourvue de titulaire à la suite du retrait du seul candidat en lice lors de l'élection qui se tenait le 2 juin 2009 qui a invoqué un désaccord avec les orientations privilégiées par la direction quant aux projets d'expansion des programmes de sciences comptables à Saint-Jérôme.

Un membre suggère que des discussions soient entamées avec le Syndicat pour établir une entente qui permettrait à des professeurs en situation de retraite progressive d'occuper ces fonctions.

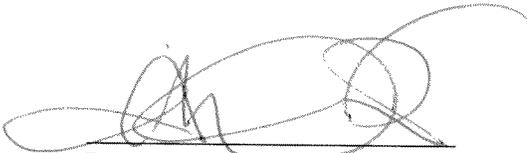
Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche fait le point sur la situation des chaires de recherches du Canada à l'UQO et confirme à la commission être engagé dans une recherche visant à pourvoir de nouveaux titulaires les trois (3) chaires de recherche du Canada de niveau 2 actuellement disponibles. Il rappelle la contrainte du temps limite pour combler une chaire et l'exigence que son titulaire soit détenteur d'un doctorat depuis moins de dix ans.

30.- Prochaine assemblée

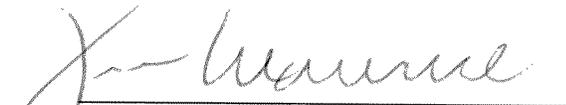
La prochaine réunion ordinaire est prévue pour le 10 septembre 2009 à 9 heures.

31.- Levée de l'assemblée

Sur proposition de madame Ana-Maria Davila-Gomez, appuyée par madame Marie Gérin, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 17 h 10.



Le président



Le secrétaire